

● (2040)

[Français]

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur le président, puisqu'on m'a fourni l'occasion d'exposer mes opinions sur la résolution relative à l'application du bilinguisme au sein de la Fonction publique, je voudrais en profiter pour exprimer certaines opinions, et peut-être aussi de calmer l'anxiété de certains députés qui trouvent que ce sujet revient un peu trop souvent à la Chambre.

Monsieur le président, je considère qu'il s'agit d'une résolution qui traite d'un sujet éminemment politique, qui comprend en puissance l'avenir de toute la nation canadienne et je crois que ce n'est pas perdre le temps de la Chambre, pour des députés de toutes les parties du pays, d'exprimer publiquement leurs opinions sur une des langues officielles du Canada.

Nous avons adopté la Loi sur les langues officielles, qui a été appuyée par la majorité des députés, par tous les chefs de partis et par tous les députés libéraux, évidemment. Au fait, je crois que ce serait se mentir à soi-même que de ne pas le dire.

De plus, au cours des années passées, certaines interprétations ont été données à la loi sur les langues officielles, et particulièrement aux rôles respectifs que la langue française et la langue anglaise devaient jouer au sein de la Fonction publique. Il ne faut pas s'en cacher: il y a eu aussi certaines craintes qui ont été exprimées par plusieurs citoyens et aussi peut-être certaines opinions qu'on a fait circuler chez les fonctionnaires, lesquelles n'étaient nullement conformes à la réalité.

Évidemment, les principes renfermés dans la résolution peuvent paraître élémentaires, mais je crois qu'il est encore essentiel, vu la confusion qui a existé dans le passé, de répéter ces principes et de faire en sorte que le corps politique le plus important du pays, soit la Chambre des communes, se prononce sur ces principes de façon que ceux qui auront la responsabilité de l'administration publique puissent les mettre en pratique, sachant qu'ils ont la confiance de la Chambre. Enfin, on pourra établir au sein de la Fonction publique des principes de base capables d'assurer l'essentiel, à savoir la communication dans la langue de son choix, et ce, dans toutes les sphères de l'administration fédérale.

Ceci, monsieur le président, peut se dire, à mon sens, sans qu'on puisse accuser, d'une part, le gouvernement actuel de vouloir faire de la politique avec la question du bilinguisme, et sans, d'autre part, accuser les autres députés, notamment l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) ou l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) de vouloir aussi faire de la politique avec ce débat, qui est fondamental pour comprendre qu'au sein de la Fonction publique il existe un système en vertu duquel les occasions et les chances sont égales pour tous les Canadiens. Et j'ai bien l'impression que l'application de cette résolution est de nature à mieux servir les causes des francophones que celles des anglophones, parce que dans le passé il y a eu l'apathie d'un certain groupe de Canadiens français à entrer au service de la Fonction publique fédérale, pour les raisons qu'on peut très bien comprendre. Il existe aussi non pas ce que l'on pourrait appeler de la discrimination, mais une habitude de placer des gens sur la voie d'évitement, parce que c'est tellement facile, lorsqu'on parle la même langue, de bien se comprendre; il est aussi naturel de se servir plus facilement d'un assistant, d'un aide, d'un adjoint parlant la même langue que soi, parce que ce véhicule bien impor-

Langues officielles

tant est tout de même essentiel pour la communication entre les hommes.

Dans l'ensemble, j'estime que cette confirmation de principes de la Chambre des communes vient à son heure; si la résolution acceptée par la Chambre ne pouvait, monsieur le président, que diminuer la confusion que l'on a suscitée ou qui s'est créée dans l'esprit d'un nombre considérable de fonctionnaires, et si l'on pouvait aussi faire bien comprendre à la population qu'il s'agit d'assurer à l'ensemble des Canadiens des services essentiels auxquels ils ont droit lorsqu'on parle de la langue de communication, le français ou l'anglais, on aura atteint un point important et l'on aura en même temps assuré une bien meilleure compréhension entre les Canadiens, qu'ils soient de Vancouver, du Québec ou des provinces Maritimes.

Je pense, et avec raison, monsieur le président, sans vouloir prétendre que le Canada est le pays qui, vis-à-vis de la langue française, est celui qui fait le plus à l'heure actuelle, qu'il faut tout de même constater que nous sommes parmi les plus privilégiés du monde de pouvoir, à l'intérieur de notre territoire et avec les moyens de communication les plus perfectionnés qui puissent exister, nous servir également ou de l'anglais ou du français, qui sont l'une et l'autre les deux langues universelles de communication à travers le monde. Cette acquisition, nous devons la faire fleurir davantage, et au sein de la Fonction publique fédérale où des lacunes sont à combler. Il était important et impérieux que le gouvernement, que la Chambre des communes, comme corps politique le plus élevé du pays, donne des directives fondamentales à ceux qui auront la responsabilité de les appliquer de façon à assurer les services dans les deux langues officielles.

Je disais, monsieur le président, que notre pays est un des plus privilégiés parce qu'il a la possibilité de posséder également et l'anglais et le français, qui sont deux langues universelles. D'ailleurs, par nos moyens de communication, comme la radio et la télévision, nous sommes peut-être ceux qui font le plus pour l'avancement des deux langues, et particulièrement du français, parce que je pense que ceux qui parlent français, ceux qui sont d'origine canadienne-française au Canada, ont raison de s'interroger.

L'ensemble des députés qui parlent français chez nous participent à une association internationale de parlementaires. Nous avons eu le plaisir et le bonheur d'accueillir, en 1971, les représentants de 28 États. Il s'agissait de parlementaires de pays francophones. A mon avis, monsieur le président, ces relations naturelles entre États, par le véhicule de la pensée qui est la langue, sont un enrichissement considérable.

On n'a pas, je pense, à parler du fait qu'aux Nations Unies également la langue française est une des langues officielles de communication.

Mais dans un pays comme le nôtre, monsieur le président, où le tiers de la population parle français et où des pas importants ont été franchis par la jeunesse pour apprendre l'une ou l'autre langue officielle, il s'est produit, depuis ces dernières années, une évolution considérable, et, selon moi, il était important que les députés se prononcent sur cette question, qu'ils disent véritablement qu'il faut reconnaître des postes comme étant essentiellement bilingues pour assurer au citoyen la possibilité de communiquer dans la langue de son choix, lorsqu'il a à communiquer avec l'État.

Évidemment, on peut dire, je le répète, que c'est élémentaire; mais les années passées ont démontré qu'il fallait